



DEMANDE DE CONTRAT D'ACHAT D'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE PAR  
UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR D'ENERGIES  
RENOUVELABLES (FV16 B OA)

Version 1.11  
Période n°

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres de septembre 2016 relatif à une  
installation de

Famille 1 – Centrales sur bâtiments, serres et hangars agricoles de puissance  
puissance crête comprise entre 100 kWc exclus et 500 kWc exclus

Nous demandons à bénéficier d'un contrat d'obligation d'achat au titre de l'appel d'offres «Centrales sur bâtiments, serres et hangars agricoles et ombrières de parking de puissance comprise entre 100kWc et 8MWc» de septembre 2016 pour l'installation définie ci-dessous utilisant l'énergie radiative du soleil appartenant à la « famille 1 - Centrales sur bâtiments, serres et hangars agricoles de puissance comprise entre 100 kWc (exclus) et 500 kWc (exclus) » Dans ce but, nous vous communiquons les caractéristiques principales de cette installation.

<b>A. Nom ou raison sociale du producteur :</b>  Adresse :  Code postal :  Commune :  <b>SIRET du Siège social :</b>	<b>Informations producteur :</b>  Nom du contact :  Adresse :  Tél. :  Fax :  Email :	<b>B. Installation de production :</b>  Nom de l'installation :  Adresse :  Code postal :  Commune :  <b>SIRET de l'installation :</b>
<b>1- Puissance crête installée</b> ou puissance électrique maximale installée (arrondie à l'entier le plus proche)		kWc
<b>2- Tension de livraison :</b> <input type="checkbox"/> 230 - 400 Volts <input type="checkbox"/> Autres cas : (préciser la tension)		
<b>3- Nature de l'exploitation</b> <input type="checkbox"/> Vente en totalité <input type="checkbox"/> Vente en surplus Dans le cas d'une vente en surplus, le producteur s'engage à souscrire, au plus tard à la prise d'effet du présent Contrat, à un contrat de fourniture pour l'ensemble de ses consommations (besoins propres du Producteur et Auxiliaires de l'installation) avec le fournisseur de son choix. Dans le cas d'une vente en totalité, le producteur s'engage : -soit, à souscrire, au plus tard à la prise d'effet du présent Contrat, à un contrat de fourniture avec le fournisseur de son choix pour la consommation des auxiliaires de l'installation; -soit, à défaut de contrat de fourniture, à ne pas soutirer au cours d'une année civile plus de 3% du plafond d'énergie annuelle (plafond qui sera indiqué à l'article 2 des conditions particulières) et à déduire le volume soutiré du volume injecté.		
<b>4- Numéro du contrat conclu avec le gestionnaire de réseau</b> (10 chiffres pour ENEDIS, 6 chiffres pour RTE) <b>Numéro d'affaire de raccordement</b> <b>Numéro de PRM (Point de Référence des Mesures)</b>		N° contrat : _ _ _ _ _ N° d'affaire de raccordement : _ _ _ _ _ N°PRM : _ _ _ _ _
<b>5- Prix de référence (T)</b> (hors majoration/ minoration éventuelle prévu au cahier des charges)		€/MWh hors TVA
<b>6- Engagement à l'investissement participatif prévu dans l'offre de candidature</b>		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, Engagement tenu : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>7- Engagement à un financement participatif prévu dans l'offre de candidature</b> (engagement possible à partir de la période de candidature 4)		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, Engagement tenu : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>8- Régime TVA</b> <input type="checkbox"/> Le producteur déclare bénéficiaire de la franchise fixée par l'article 293 B du code général des impôts et ne pas avoir opté pour la taxation à la TVA. Les factures du producteur portent obligatoirement la mention « TVA non applicable, article 293 B du code général des impôts <input type="checkbox"/> Le producteur est assujéti à la TVA, soit de plein droit, soit suite à l'option pour la TVA prévue à l'article 293 F du code général des impôts. Les factures du producteur portent obligatoirement la mention « autoliquidation », ainsi que les numéros de TVA du producteur et de l'acheteur. Le cas échéant, la facture mentionne si le producteur a opté pour la taxation à la TVA d'après les débits Conformément à l'article 16 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012, portant loi de finances rectificative pour 2012, les factures émises à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2012 ne devront comporter que le montant hors taxes, à l'exclusion de toute TVA. <b>Numéro de TVA Intra communautaire :</b> _ _ _ _ _		
<b>9- Pour les lauréats qui ont demandé à bénéficier d'un avis de cahier des charges modificatif, cochez ci-contre celui demandé :</b> (Le cas échéant, la demande de cahier des charges modificatif devra avoir été faite sur le site Potentiel, sinon la copie de la demande faite au Ministère devra être envoyée avec les autres pièces jointes.)		<input type="checkbox"/> 30 juillet 2021 <input type="checkbox"/> 30 août 2022
<b>10- Pour les lauréats ayant fait le choix du cahier des charges modificatif du 30 août 2022, vente sur le marché avant prise d'effet du contrat ?</b>		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>11- Date de mise en service de l'installation (ne pas remplir si choix de la vente sur le marché avant prise effet du contrat)</b> La date prévisionnelle de mise en service de l'installation est le _ _ / _ _ / _ _ _ _ <b>Si choix du cahier des charges modificatif du 30 août 2022 et vente sur le marché avant prise d'effet du contrat uniquement :</b> La date de MES est le : _ _ / _ _ / _ _ _ _ (Joindre attestation de mise en service avec les autres pièces jointes) La date souhaitée de rattachement au périmètre d'équilibre de EDF OA pour prise d'effet du contrat d'OA est le 01 / _ _ / _ _ _ _ (Délai de préavis minimum de 3 mois et respectant la date butoir de revente sur le marché précisée dans l'avis modificatif)		



**DEMANDE DE CONTRAT D'ACHAT D'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE PAR  
UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR D'ENERGIES  
RENOUVELABLES (FV16 B OA)**

Version 1.11  
Période n°

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres de septembre 2016 relatif à une  
installation de

Famille 1 – Centrales sur bâtiments, serres et hangars agricoles de puissance  
puissance crête comprise entre 100 kWc exclus et 500 kWc exclus

J'atteste que les données ci-dessus sont conformes à mon dossier de candidature à l'appel d'offres.

Dans le cas de modifications suivantes, autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges, je joins l'autorisation du préfet de région d'implantation de l'installation :

- actionnariat (article 5.4.2) pour les périodes 4 et 5 si le lauréat a joint une lettre d'engagement
- fournisseurs ou produits (article 5.4.3) pour les périodes 1 à 3 pour les produits sur lesquels porte l'évaluation carbone
- puissance installée (article 5.4.4) en dessous de 90% pour la période 13
- divers (article 5.4.6)

Dans le cas de modifications suivantes, autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges, j'atteste avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation dans les délais prévus dans le cahier des charges :

- producteur avant MES (article 5.4.1) pour la période 13
- actionnariat (article 5.4.2) pour les périodes 1, 2, 3 et 13, et périodes 4 et 5 si le lauréat n'a pas joint une lettre d'engagement
- fournisseurs ou produits (article 5.4.3) à partir de la quatrième période de candidature
- puissance installée (article 5.4.4), uniquement à la baisse, dans la limite de 5% pour les périodes 1 à 12, et entre 90% et 110% (ou modification possible sous 90% si imposition via une décision de l'Etat à joindre et après information du préfet) pour la période 13
- implantation (article 5.4.5) pour la période 13

Nota : dans le cas de modifications suivant les modalités précisées dans un avis de cahier des charges modificatif, j'atteste avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation ou joint l'autorisation du préfet associée. Dans le cas de l'avis modificatif du 30 août 2022 avec une augmentation de puissance pouvant être portée à 140% de la puissance formulée dans l'offre, j'atteste que celle-ci soit permise par l'autorisation d'urbanisme lorsque celle-ci est requise et j'atteste avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation.

Fait à :  
Le :

**Le Producteur (Nom, Signature, Cachet si société)**

**Mandatement ci-après** (optionnel - si l'option est retenue les 2 signatures sont obligatoires) ou **Mandat joint** (cocher)

Je (Nous) soussigné(s) ..... confie (confions) à ..... qui  
accepte le soin d'accomplir les opérations suivantes en mon nom et pour mon compte :  
- effectuer la demande de contrat d'achat ci-dessus auprès d'EDF,  
- élaborer avec EDF le contrat d'achat qui me sera présenté pour signature.

Fait à

le

Signature du producteur (mandant)

Signature du Mandataire (mandaté)

Les données recueillies par EDF font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la gestion de la demande de contrat d'achat et, le cas échéant, l'élaboration et l'exécution du contrat d'achat. Elles peuvent également avoir pour finalité de communiquer au demandeur des informations générales relatives à l'obligation d'achat d'électricité. La collecte de ces données est obligatoire. Les données sont utilisées par EDF, responsable du traitement, ses prestataires et des établissements financiers et postaux pour les seules finalités susmentionnées. Conformément à la loi dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le demandeur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données qui le concernent, qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse à laquelle il a envoyé sa demande de contrat d'achat.

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres de septembre 2016 relatif à une  
installation de

Famille 1 – Centrales sur bâtiments, serres et hangars agricoles de puissance  
puissance crête comprise entre 100 kWc exclus et 500 kWc exclus

Pièces à joindre à la présente demande de contrat d'achat :

Dans tous les cas :

- Copie du chapitre du contrat d'accès au réseau concernant les dispositifs de comptage
- Relevé d'Identité Bancaire au nom du titulaire du contrat (daté, signé avec cachet de la société) accompagné du formulaire « Fiche d'identification du RIB » dûment complété et signé
- Avis de situation SIREN ou K-Bis de la société et de l'installation

Ainsi que les documents suivants qui sont à **parapher avec vos initiales en bas à droite de chaque page**.

Ces documents seront annexés à votre contrat :

- Lettre de notification de lauréat
- Attestation de conformité de l'installation
- Evaluation carbone
- Demande d'accord de Rattachement au Périmètre d'Equilibre signée en 2 exemplaires
- Schéma unifilaire sur lequel figure l'emplacement des comptages et la formule de calcul de l'énergie facturée. En particulier les pertes de transformation et les pertes par effet Joule doivent y être explicitées

Selon les cas (et à parapher avec vos initiales en bas à droite de chaque page) :

- En cas d'engagement relatif au financement participatif ou à l'investissement participatif, le document de Contrôle de l'engagement relatif au financement participatif ou à l'investissement participatif
- En cas de changement modification visée à l'article 5.4 du cahier des charges par rapport au dossier lauréat et nécessitant une approbation par le préfet, l'accord du préfet de région d'implantation de l'installation sur ce changement
- Si revente sur le marché avant prise d'effet du contrat (cahier des charges modificatif du 30 août 2022), attestation de mise en service de l'installation.